

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 MARS 2020

Membres en exercice : 19  
Membres présents : 11  
Membres votants : 14

L'an deux mille vingt, le deux mars, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de PORTETS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Didier CAZIMAJOU, Maire.  
Date de la convocation : **26 février 2020.**  
**Présents** : Didier CAZIMAJOU (Maire), Jean-Claude PEREZ, Fabrice MICHY, Christiane CAZIMAJOU, Mariline RIDEAU, Jean-Claude VACHER (Adjoints), Thierry RENAUD, Claude VETIER, Joseph ARBORE, Karine BALL, Stéphan MACHEFERT, (Conseillers Municipaux).  
**Absents avec délégation** : Doris GAUTHIER, (pouvoir à Joseph ARBORE), Yann SAGET (pouvoir à Stéphan MACHEFERT), Maryline VALLADE (pouvoir à Jean-Claude PEREZ)  
**Excusés** : Marie-Claude POULOU,  
**Absents** : Hélène BOUTIER, Emeline ARONDEL, Philippe DUGOUA, Marie-Dolores ANGULO  
**Secrétaire de séance** : Thierry RENAUD

### PREAMBULE

Après avoir fait l'appel des élus présents, le Maire leur demande s'ils ont bien pris connaissance du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 16 décembre 2019 et s'ils ont des observations à faire. Aucune remarque n'étant observée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.  
Mr Thierry RENAUD est désigné en qualité de secrétaire de séance.

### DELIBERATIONS

#### 2020/1 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (Budget Commune)

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Claude PEREZ, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, a délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par M. le Maire, lequel s'est retiré de la séance. Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil municipal, par 10 voix « pour », 1 voix « contre » (D. GAUTHIER) et 2 abstentions (J. ARBORE et C. VETIER):

- Lui donne acte de sa présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		107.274,10 €	161.849,98 €		54.575,88 €	
Opérations de l'exercice	1.648.112,87 €	1.873.942,42 €	734.755,17 €	619.798,03 €	2.382.868,04 €	2.493.740,45 €
TOTAUX	1.648.112,87 €	1.981.216,52 €	896.605,15 €	619.798,03 €	2.544.718,02 €	2.601.014,55 €
Résultats de clôture		333.103,65 €	276.807,12 €			56.296,53 €
Restes à réaliser			29.716,00 €	36.845,00 €		7.129,00 €
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>333.103,65 €</b>	<b>269.678,12 €</b>			<b>63.425,53 €</b>

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement des bilans d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### 2020/2 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 (Commune)

Le Conseil municipal, par 11 voix « pour », 1 voix « contre » (D. GAUTHIER) et 2 abstentions (J. ARBORE et C. VETIER),

- Considérant que les écritures du compte de gestion du Trésorier sont identiques à celles du compte administratif établi par le Maire, y compris la reprise des résultats de l'exercice 2018 ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01 janvier 2019 au 31 décembre 2019** ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2019** ;

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice **2019** par le Trésorier, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**2020/3 - AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2019 (Budget Commune)**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. le Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, décide, à 12 voix « pour », 1 voix « contre » (D. GAUTHIER) et 1 abstention (J. ARBORE) de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

<b>Résultat de la section de fonctionnement à affecter</b>		
Résultat de l'exercice :	Excédent :	225.829,55
	Déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	Excédent :	107.274,10
	Déficit :	
Résultat de clôture à affecter (A 1)	Excédent :	333.103,65
(A 2)	Déficit :	

<b>Besoin réel de financement de la section d'investissement</b>		
Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Excédent :	
	Déficit :	114.957,14
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) :	Excédent :	
	Déficit :	161.849,98
Résultat comptable cumulé R001	Excédent :	
D001	Déficit :	276.807,12
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		29.716,00
Recettes d'investissement restant à réaliser :		36.845,00
Solde des restes à réaliser :	Excédent :	7.129,00
	Déficit :	
(B) Besoin (-) réel de financement :		269.678,12
Excédent (+) réel de financement :		

<b>Affectation du résultat de la section de fonctionnement</b>		
Résultat excédentaire (A1)		333.103,65
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R1068)		269.678,12
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R1068)		0,00
SOUS TOTAL (R1068)		269.678,12
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110 / ligne 002 du budget N+1)		63.425,53
TOTAL (A1)		333.103,65
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119 / déficit reporté à la section de fonctionnement D002)		0,00

<b>Section de fonctionnement</b>		<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1
<b>0,00 €</b>	<b>63.425,53 €</b>	<b>276.807,12 €</b>	<b>0,00 €</b>
			R1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé
			<b>269.678,12 €</b>

**2020/4 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (Budget La Forge)**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Claude PEREZ, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, a délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par M. le Maire, lequel s'est retiré de la séance. Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil municipal, par 10 voix « pour », 1 voix « contre » (D. GAUTHIER) et 2 abstentions (J. ARBORE et C. VETIER) :

- Lui donne acte de sa présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	974,49 €			155 006,42 €		154 031,93 €
Opérations de l'exercice	193 715,40 €	194 689,89 €	54 554,36 €	75 437,18 €	248 269,76 €	270 127,07 €
<b>TOTAUX</b>	194 689,89 €	194 689,89 €	54 554,36 €	230 443,60 €	248 269,76 €	424 159,00 €
Résultats de clôture	0,00 €			175 889,24 €		175 889,24 €
Restes à réaliser						
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>0,00 €</b>			<b>175 889,24 €</b>		<b>175 889,24 €</b>

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement des bilans d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### **2020/5 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 (La Forge)**

Le Conseil municipal, par 11 voix « pour », 1 voix « contre » (D. GAUTHIER) et 2 abstentions (J. ARBORE et C. VETIER),

- Considérant que les écritures du compte de gestion du Trésorier sont identiques à celles du compte administratif établi par le Maire, y compris la reprise des résultats de l'exercice **2018** ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01 janvier 2019 au 31 décembre 2019** ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2019** ;

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice **2019** par le Trésorier, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### **2020/6 - AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2019 (Budget La Forge)**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. le Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, décide, par 11 voix « pour », 1 voix « contre » (D. GAUTHIER) et 2 abstentions (J. ARBORE et C. VETIER), de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

<b>Résultat de la section de fonctionnement à affecter</b>		
Résultat de l'exercice :	Excédent :	
	Déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	Excédent :	
	Déficit :	974,49
Résultat de clôture à affecter (A 1)	Excédent :	
(A 2)	Déficit :	974,49

<b>Besoin réel de financement de la section d'investissement</b>		
Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Excédent :	20.882,82
	Déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) :	Excédent :	155.006,42
	Déficit :	
Résultat comptable cumulé R001	Excédent :	175.889,24
D001	Déficit :	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		
Recettes d'investissement restant à réaliser :		
Solde des restes à réaliser :	Excédent :	
	Déficit :	
(B) Besoin (-) réel de financement :		
Excédent (+) réel de financement :		175.889,24

<b>Affectation du résultat de la section de fonctionnement</b>		
<b>Résultat excédentaire (A1)</b>		
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R1068)		0,00
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R1068)		0,00
<b>SOUS TOTAL (R1068)</b>		<b>0,00</b>
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110 / ligne 002 du budget N+1)		0,00
<b>TOTAL (A1)</b>		<b>0,00</b>
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119 / déficit reporté à la section de fonctionnement D002)		0,00

<b>Section de fonctionnement</b>		<b>Section d'investissement</b>	
<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1
<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>175.889,24 €</b>
			R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé
			<b>0,00 €</b>

**2020/7 - AUTORISATION D'EFFECTUER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 (BUDGET PRINCIPAL)**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 13 voix « pour » et 1 voix « contre » (D. GAUTHIER),

- **VU** l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux dépenses à effectuer avant le vote du budget primitif et stipulant notamment que les dépenses d'investissement peuvent être engagées, liquidées et mandatées dans la limite du quart des dépenses inscrites au budget de l'exercice précédent déduction faite du remboursement du capital des emprunts ;
- **CONSIDERANT** que les crédits ouverts au titre des opérations réelles en section d'investissement sur l'exercice 2019 étaient de 558.301,00€ (dont 97.502,00 € pour le remboursement du capital des emprunts et 16.720,00€ pour les dépenses imprévues) ;
- **CONSIDERANT** les montants calculés au titre des restes à réaliser d'un montant de 29.716,00€
- **CONSIDERANT** que par application de l'article L.1612-1 du C.G.C.T., le quart correspond à la somme de  $(558.301,00€ - (97.502,00€ + 16.720,00€ + 29.716,00€)) : 4 = 103.590,75 €$ , arrondi à 103.590,00€;
- **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement des opérations suivantes, avant le vote du budget primitif 2020 et à signer toutes les pièces nécessaires ;
- **AUTORISE** le Maire à procéder, par certificat administratif, aux virements nécessaires par débit de l'article 020 au crédit des articles de dépenses des opérations à réaliser.

<b>Programmes</b>		<b>Article</b>		<b>Montant</b>
<b>N°</b>	<b>Libellé</b>	<b>N°</b>	<b>Libellé</b>	
170	Matériel, mobilier divers et logiciels			2.696,00 €
191	Salle Polyvalente			
192	Bâtiment La Poste			
193	Le Chéret			350,00 €
203	Maison du temps libre			2.000,00 €
215	Bâtiments scolaires			
229	Voirie non déléguée			65.596,00 €
230	Stade Mansenqual			7.661,00 €
254	Boulodrome			4.368,00 €
262	Conseil Municipal Jeunes			1.150,00 €
263	Petit patrimoine bâti			12.000,00 €
ONA	Opérations non affectées			
OPFI	Opérations financières	020	Dépenses imprévues	7.769,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>103.590,00 €</b>

**2020/8 - AUTORISATION D'EFFECTUER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 (BUDGET DE LA FORGE)**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 13 voix « pour » et 1 voix « contre » (D. GAUTHIER),

- **VU** l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux dépenses à effectuer avant le vote du budget primitif et stipulant notamment que les dépenses d'investissement peuvent être engagées, liquidées et mandatées dans la limite du quart des dépenses inscrites au budget de l'exercice précédent déduction faite du remboursement du capital des emprunts ;
- **CONSIDERANT** que les crédits ouverts au titre des opérations réelles en section d'investissement sur l'exercice 2019 étaient de 169.747,00 € (sont exclus les 27.574,00 € pour le remboursement du capital des emprunts) ;
- **CONSIDERANT** que par application de l'article L.1612-1 du C.G.C.T., le quart correspond à la somme de 169.747,00 € : 4 = 42.436,75 € arrondi à l'euro inférieur soit 42.436,00 € ;
- **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement des opérations suivantes, avant le vote du budget primitif 2020 et à signer toutes les pièces nécessaires ;
- **AUTORISE** le Maire à procéder, par certificat administratif, aux virements nécessaires par débit de l'article 020 au crédit des articles de dépenses des opérations à réaliser.

Programmes		Article		Montant
N°	Libellé	N°	Libellé	
10001	La Forge	2188	Acquisitions diverses	39.254,00 €
OPFI	Opérations financières	020	Dépenses imprévues	3.182,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>42.436,00 €</b>

**2020/9 - ETAT DES MARCHES PASSES DURANT L'EXERCICE 2019**

Le Maire informe le Conseil municipal que l'article 133 du Code des Marchés Publics fait obligation de publier la liste des marchés passés durant l'exercice clos.

Ont été passés, durant l'exercice 2019, les marchés suivants :

Tranches HT	Objet	Attributaire	Montant HT
De 4.000 € à 19.999,99 €	Menuiseries petite salle Temps Libre	ALU 113 - 33720 PODENSAC	9.053,00 €
	Transformation Agence Postale Communale – Electricité	Electricité des Graves – 33650 SAUCATS	18.016,85 €
	Transformation Agence Postale Communale – Menuiseries	Aquitaine Fermetures Portail – 33850 LEOGNAN	4.711,00 €
	Transformation Agence Postale Communale – Climatisation Chauffage	E.C.C Girondine – 33650 SAUCATS	8.500,15 €
	Transformation Agence Postale Communale – Maitrise d'œuvre	I.T.S.O – 33610 CANEJAN	4.655,17 €
	Transformation Agence Postale Communale – Peinture	Frey Peinture – 33640 BEAUTIRAN	11.336,37 €
	Extension réseau électricité	ENEDIS – 33705 MERIGNAC	4.898,99 €
	RD 115 – Route du Courneau Maitrise d'œuvre	G. CLUZANT – 33420 BRANNE	10.193,62 €
	Aire de lancer Stade Mansenqual	FOURNIAUD – 33640 CASTRES / Gironde	9.193,00 €
De 20.000 € à 49.999,99 €	Réhabilitation lavoir Daubailan – Maçonnerie	FOURNIAUD – 33640 CASTRES / Gironde	8.720,00 €
	Transformation courts de tennis	SPTM – 82710 BRESSOLS	45.856,16 €
	RD 115 – Route du Courneau Eclairage Public	SDEEG – 33320 EYSINES	31.664,00 €
	RD 115 – Route du Courneau Génie Civil	SDEEG – 33320 EYSINES	31.761,99 €
De 50.000 € à 89.999,99 €	RD 115 – Route du Courneau Lot 2	CMR EXEDRA – 33750 BARON	47.494,22 €
			Néant
De 90.000 € au seuil de procédure adaptée	RD 115 – Route du Courneau Lot 1	CMR EXEDRA – 33750 BARON	185.338,40 €
<b>TOTAL HT</b>			<b>431.392,92€</b>

Le Conseil municipal, à 13 voix « pour » et 1 voix « contre » (D. GAUTHIER), prend acte des marchés passés durant l'exercice 2019.

## 2020/10- SCENES D'ETE EN GIRONDE

Le Maire informe le Conseil municipal que la commission en charge de l'action culturelle de l'espace culturel la Forge et de la Commune propose d'accueillir un spectacle dans le cadre des Scènes d'Été en Gironde organisées par le Conseil Départemental de la Gironde. Il s'agit de spectacles bénéficiant d'une expertise culturelle (sélection par un jury spécialisé), d'une aide financière du Département (atténuation de 50% du prix de cession pour les communes de moins de 5.000 habitants plafonnée à 1.000,00€) et d'une aide technique (prêt de matériel scénique prioritaire par l'IDDAC).

- Le samedi 6 juin 2020 : spectacle « Melting Pot – Salsa » par l'association SALSA DIFFUSION. Prix après réduction : 850,00 € + stage 150,00 € soit un total de 1.000,00€.

La Communauté de communes CONVERGENCE GARONNE peut aussi aider au financement de ces spectacles à hauteur de 25% (plafonné à 1.000,00€), calculé sur le prix de vente total du projet, soit 250,00 €. Le Maire propose de solliciter cette aide.

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,*

- **APPROUVE** la programmation telle que présentée ci-dessus ;
- **SOLLICITE** l'aide financière de la CDC ;
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

## 2020/11 - AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE L'HOSPITAL - Avenant

Le Maire informe le Conseil municipal que des travaux supplémentaires, d'un montant de 15.263,50 € HT, sont nécessaires pour l'aménagement de la route de l'Hospital.

Il est nécessaire de passer un avenant au marché de travaux signé avec l'Entreprise EIFFAGE Route Sud-Ouest, il indique que cette dépense sera inscrite au budget 2020.

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 13 voix « pour » et 1 voix « contre » (D. GAUTHIER),*

- **PREND ACTE** du coût additionnel des travaux, soit :

Dépenses		
Opération Chapitre Article	Nature	Montant
229 – 23 - 2315	Travaux route de l'Hospital	15.263,50 €
	Total HT	15.263,50 €
	TVA 20%	3.052,70 €
	<b>TOTAL TTC</b>	<b>18.316,20 €</b>

- **PREND ACTE** de la modification apportée au marché de travaux avec l'Entreprise EIFFAGE route Sud Ouest, soit :

Lot		Entreprise	€ HT	€ TTC
N°1 – travaux sur voie communale	Marché de base	EIFFAGE Route	58.254,00 €	69.904,80 €
		<b>Total lot 1</b>	<b>58.254,00 €</b>	<b>69.904,80 €</b>
N°1 – travaux sur voie communale	Avenant n°1	Avenant n°1	15.263,50 €	18.316,20 €
		<b>Total avenant</b>	<b>15.263,50 €</b>	<b>18.316,20 €</b>
		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>73.517,50 €</b>	<b>88.221,00 €</b>

-**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant au marché de travaux et tout document nécessaire à la réalisation de cette affaire.

## 2020/12 - GENS DU VOYAGE – RESTITUTION DU TERRAIN MIS A DISPOSITION DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES CONVERGENCE GARONNE DANS LE CADRE DU PROJET D'ETAPS

Vu la délibération n° 2016/22 du 9 mai 2016 de la Commune portant sur la mise à disposition d'un terrain au profit du Syndicat mixte pour la réalisation et la gestion d'aire d'accueil des gens du voyage pour y permettre un stationnement transitoire de caravanes ;

Vu la délibération n°2017/046/01 du 22 février 2017 de la Communauté des Communes Convergence Garonne autorisant le Président de signer la convention de mise à disposition d'un terrain par la Commune de Portets en vue de la réalisation d'Équipement Transitoire Avant-Projet de Sédentarisation (ETAPS) ;

Vu le Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage (SDAHGV) 2019-2024 qui prescrit la réalisation de terrains familiaux sur le territoire de la Communauté des Communes ;

Considérant le changement du projet induit par le SDAHGC 2019-2024 ;

Considérant que le nouveau projet n'est pas situé sur la partie du terrain cadastré Section E Parcelle n°4 à Portets ;

Considérant la convention de mise à disposition du terrain qui prévoit que dans les cinq premières années d'exécution de la convention, la résiliation doit faire l'objet d'un préavis de 12 mois ;

Considérant la délibération n° 2020/024 du 26 février 2020 du Conseil Communautaire acceptant l'accord de résiliation sans délai de préavis ;

Considérant l'accord de la commune relatif à la résiliation amiable non soumises aux dispositions de l'article 9 de la convention précitée ;

Ayant entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 13 voix « pour » et 1 voix « contre » (D. GAUTHIER),

- **Accepte** la résiliation de la convention de mise à disposition du domaine privé communal de Portets relatif à la partie du terrain cadastré Section E Parcelle n°4 et la restitution du terrain à la commune ;
- **Dit** que la résiliation prendra effet à compter de la publication des délibérations concordantes de la Communauté de communes et de la commune de Portets ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **2020/13 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU BUDGET DU C.C.A.S.**

La délibération n'étant pas inscrite à l'ordre du jour, l'accord a été donné à l'unanimité par les conseillers de la présenter.

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 12 voix « pour » et 2 abstentions (D. GAUTHIER et J. ARBORE),*

- **CONSIDÉRANT** le solde de trésorerie disponible du budget du C.C.A.S. ;
- **CONSIDÉRANT** les besoins de trésorerie pour les actions de secours aux personnes et le fonctionnement général du budget du C.C.A.S ;
- **DECIDE** d'accorder une avance de 6.000,00 € sur la subvention de fonctionnement 2020. La dépense sera imputée à l'article 657362 du budget communal.

#### **Questions diverses :**

Le Maire donne lecture du courrier envoyé par le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) qui rappelle ses principales missions et le montant de la cotisation pour l'année 2020 (200,00€).

Il donne également lecture du courrier envoyé par le premier ministre Edouard PHILIPPE qui donne des précisions sur les mesures prises par le gouvernement depuis le 27 janvier dernier concernant l'épidémie de coronavirus.

Les mesures de précaution figurent sur les différentes affiches publiées sur les sites de la Mairie et aux écoles.

J. ARBORE remercie les employés communaux des services techniques pour l'entretien des abords de la RD1113 depuis le chemin de Sauvignon.

Il demande des précisions sur l'arrêté qui a été affiché aux abords des bois de PORTETS concernant l'interdiction de circuler avec les véhicules à moteur. Le Maire rappelle que cet arrêté a été pris en 2010 (arrêté permanent) et qu'il est nécessaire de rappeler son existence vu la circulation récente des motos de cross et des quads qui apporte des nuisances aux riverains et promeneurs, a un effet néfaste sur la faune et la flore et représente un danger.

Pour terminer cette séance, Mr le Maire remercie les élus présents pour leur investissement tout au long de ces années.

La séance se clôture à 20h40.